



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N°23 CSS/1

REUNION du 11/07/2023

PRESENTS : MM. LECOUR B - DA SILVA S - PAGANT JM – BELORGEY B.

I- GROUPES 2023/2024

D1

12 Equipes

FCCL - USSE – Fontaine Les Dijon 2 - USCD 2 – Val de Norge Fc - Beaune 2 - Genlis - Mirebellois Pont/Lam - Montbard Venarey - Pouilly En Auxois - Quetigny As 3 - Tilles F.C.

D2

24 Equipes

GRUPE A :

OUGES - UCCF 2 – ST REMY 2 – FCAB – FAUVERNEY 2 – LONGVIC 2 – CHEVIGNY ST SR 2 – ENT AIFC / ESTV – DAIX – EF VILLAGES 2 – TALANT – TILLES FC 2.

GRUPE B :

AUXONNE – ST JEAN DE LOSNE 2 – FCNCS – MARSANNAY 2 – IS SELONGEY 4 – SOMBERNON GISSEY – LACANCHE - SAULON CORCELLES – CHAMPDOTRE LONGEAULT – GENLIS 2 - FCCL 2 – DIJON ULFE.

D3

48 équipes

GRUPE A	GRUPE B	GRUPE C	GRUPE D
MANLAY	VINGEANNE FC	PLOMBIERES	PERRIGNY LES DIJON
LACANCHE 2	EF VILLAGES 3	CHAIGNAY	NOUV ETOILE STE COLOMBIE
CHEVIGNY ST SR 3	DIJON POUSSOTS	DIJON ULFE 2	FONTAINE LES DIJON 3
POUILLY EN AUXOIS 2	CCOF	MEURSAULT 2	MVF 2
VOUGEOT	MPL 2	US SAVIGNY	ST EUPHRONE

NOLAY	AFRIQUE FD	MERCEUIL	USSE 2
BLIGNY	BRESSEY SPARTAK	ST JEAN DE LOSNE 3	BELAN
GRESILLES FC	CHENOVE	POUILLY BSK	MAREY
TOISON D'OR	FAUVERNEY 3	DIJON DINAMO	ASFO
ECHENON	BRAZEY	TILLENAY	SAULON CORCELLES 2
RUFFEY STE MARIE	USCD 3	REMILLY	TILCHATEL
ENT ESTV – AIFC 2	GEVREY 2	DIJON MAHORAIS	FCNCS 2

Non engagement de OUGES 2 remplacé par SAULON-CORCELLES 2.

Courrier de POUILLY BSK : Le club de POUILLY BSK jouera tous ces matchs à l'extérieur à défaut de trouver un terrain de repli ou effectuer les travaux nécessaires à l'homologation de leur terrain.

II - CHAMPIONNATS SENIORS 2023-2024

2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Saison 2023 – 2024

Date limite d'engagement :

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au **30 août 2022**.

Engagement CCO en FE 15 AOUT 2022.

2- ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U18-U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2) = 190$ points)

Barème : TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupe de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

APPLICATION DE L'ARTICLE 36 QUATER de la LBFC - CRITÈRE DE CLASSEMENT POUR LES GROUPES À 8 ET EN DESSOUS

Retrait de point(s) appliqué au classement au 11/07/2023 - Voir Annexe 2												
(Sous réserve des procédures en cours)												
(avec rappel des points du classement du Challenge de l'Esprit Sportif)												
DIVISION	CLUBS	06/1 2	17/0 1	26/04	7/06	28/06	11/07					TOTAL
D1	QUETIGNY 3	-3 (168)										-3
D1	OUGES				-1 (106)							-1
D2	CHEVIGNY ST SR 2			-1 (112)	-3 (166)							-4
D2	LONGVIC 2				-2 (139)							-2
D2	MARSANNAY				-1 (113)							-1
D2	ENT PERRIGNY/ FENAY				-1 (104)							-1
D3	SAULON CORCELLES 2			-1 (107)		Suite appel du 8/06/2023 passe de 107 pts à 88 pts					0	
D3	GRESILLES FC					-3 (154)					-3	
D3	POUILLY BSK			-12 (989)	Appel LBF – Levée des Sanctions					0		
D3	JEUNESSE MAHORAISE			-2 (138)								-2
D4	PRECY		-8 (230)	Rétablit dans ses droits – Appel DU 2/03/2023 -> 0 pt								

Retour de DOSSIER ASFO – Appel Ligue

Suite au Relevé de décisions concernant le Match **24877522 D3 – D POUILLY BSK – ASFO du 12/02/2023**

La Commission procède un retrait de 12 points à l'équipe de l'ASFO.

Le Président de séance : LECOUR B.